



Vision  
d'Ailleurs  
voyages



# MADERE

## Au départ de l'aéroport de Dole

8 jours / 7 nuits

**21 au 28 SEPTEMBRE 2023**

**VOYAGE LIMITE A 30 PARTICIPANTS MAXIMUM**

Détaillant : VISION D'AILLEURS et organisateur du voyage : TOP OF TRAVEL

Véritable jardin flottant sur l'océan Atlantique, l'île de Madère offre des paysages exceptionnels. Ses montagnes majestueuses à la faune et la flore exubérantes sont un paradis pour les amoureux de la nature et les amateurs de randonnée. Vous serez séduits par ses jardins, ses petits villages de pêcheurs, ses plages de sable noir...



**PROGRAMME** précontractuel, représentant l'**OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

## 🌀 Les 10 raisons d'aller à Madère

- 🌀 La qualité de l'accueil et la gentillesse des madériens, un pays très sûr
- 🌀 La douceur du climat, de 18° à 28° toute l'année, sans grand froid ni canicule
- 🌀 La grande diversité de paysages et l'incroyable variété de plantes et de fleurs
- 🌀 Les nombreuses activités pour tous les âges, de la baignade à la randonnée
- 🌀 La variété d'une gastronomie simple et saine, des hôtels de qualité
- 🌀 Des souvenirs : vins, liqueurs, vannerie et les magnifiques fleurs de saison
- 🌀 Peu de décalage horaire : une heure de moins toute l'année
- 🌀 On y parle portugais mais le français est compris et parlé un peu partout
- 🌀 C'est proche et facile : 3h de vol de Dole, on paie en €, pas de vaccin
- 🌀 Pour les Français : Carte d'identité ou passeport en cours de validité

### VOUS ALLEZ AIMER :

- Départ **de Dole**
- Pension complète et boissons incluses
- **Un seul hôtel**, évitant de faire et défaire ses bagages
- **5 itinéraires découverte de l'île avec guide francophone**
- **Une soirée typique**



Ce circuit accompagné vous propose de partir à la découverte de l'île aux fleurs lors d'excursions organisées avec guide local francophone. Vous y découvrirez les sites incontournables : les villages blottis dans les montagnes, les impressionnantes falaises de Cabo Girao, les ports de pêche pittoresques et bien sûr, la capitale, Funchal.



**Rendez-vous à l'aéroport de Dole,**

Formalités d'enregistrement.

Vol spécial à destination de **FUNCHAL- Madère** (horaires connus environ 8 jours avant départ).

**A votre arrivée à Madère, accueil et transfert à votre hôtel 4\* NL. Installation pour 7 nuits.**

*Une réunion d'information sera indifféremment organisée le jour 1 ou le jour 2, en fonction des horaires de vols et des disponibilités.*

**Un verre de bienvenue sera servi à cette occasion.**

Il sera présenté aux clients les excursions incluses dans ce circuit, ainsi que des excursions supplémentaires optionnelles (réservation et règlement sur place).

Dîner et nuit à l'hôtel.

**2<sup>ème</sup> JOUR : VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 : EIRA DO SERRADO – MONTE (1/2 JOURNEE - ENV. 45 KM)**

---

Petit déjeuner à l'hôtel.

**Matinée libre.**

**Après le déjeuner à l'hôtel, départ vers le Pico dos Barcelos,** qui offre une très belle vue panoramique sur Funchal. A travers la forêt de lauriers et d'eucalyptus, arrivée au belvédère d'Eira do Serrado (1094 m), dominant un grand cirque montagneux, où s'est blotti le village de Curral das Freiras (« le refuge des nonnes »).



**A Monte, visite de la basilique,** abritant le tombeau de l'empereur Charles 1<sup>er</sup> d'Autriche.

Au bas du parvis, flânerie dans le jardin municipal ou descente à bord de « luges » en osier, tirées par de solides gaillards (à régler sur place).

**Retour à l'hôtel, dîner et nuit.**

**3<sup>ème</sup> JOUR : SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 : TOUR DE L'OUEST (1 JOURNEE – ENV. 165 KM)**

---

Petit-déjeuner à l'hôtel.

**Par la route littorale, départ de Funchal en direction de Câmara de Lobos,** pittoresque petit port de pêche. Arrêt à Cabo Girão, l'une des plus hautes falaises d'Europe (580 m).

**Route par la station balnéaire de Ribeira Brava, en direction de Ponta do Sol,** région de culture de la banane et de la canne à sucre. **Traversée du plateau de Paúl** da Serra jusqu'à Porto Moniz, village de pêcheurs, connu pour ses piscines naturelles, creusées dans des rochers de basalte noir.



Déjeuner en cours de route (repas 3 plats avec vin rouge ou blanc et eau à discrétion, café).

**L'après-midi, arrêt au village traditionnel de São Vicente.** Continuation par la vallée pour rejoindre le **col d'Encumeada (1007m)**, offrant un panorama sur l'ensemble de l'île.

**Retour à l'hôtel, dîner et nuit.**

## 4<sup>ème</sup> JOUR : DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 : JOURNEE LIBRE

---

Journée libre pour les découvertes personnelles en pension complète à l'hôtel.

## 5<sup>ème</sup> JOUR : LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 : FUNCHAL « BOUQUET GRANDEUR NATURE » (1/2 JOURNEE) - SOIREE FOLKLORIQUE (ENV. 45 KM)

---

Petit-déjeuner à l'hôtel.

**Visite guidée de Funchal** : le célèbre « Marché des travailleurs » avec ses étalages multicolores de légumes, fruits exotiques, fleurs et poissons ; puis **le jardin botanique, véritable poumon de la capitale, qui offre une vue splendide sur la baie, le port et l'océan Atlantique**. Ses 6 hectares mettent à l'honneur **l'héritage botanique de l'île « jardin »** avec plus de 2000 variétés de végétaux exotiques : fleurs, arbres et plantes.



**Dégustation dans une cave traditionnelle d'une sélection de vins madériens.**

Déjeuner à l'hôtel.

Après-midi libre.

**Dîner de spécialités régionales dans un restaurant agrémenté d'un spectacle de folklore madérien : danses, chants et instruments de musique de l'île.**

Nuit à l'hôtel.

## 6<sup>ème</sup> JOUR : MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 : TOUR DE L'EST (1 JOURNEE – ENV. 180 KM)

---

Petit-déjeuner à l'hôtel.

**Par le col de Poiso, arrivée au Pico do Arieiro (1810 m)**, second point culminant de l'île avec d'impressionnants paysages de gorges abruptes et de laves solidifiées.

**Continuation vers le parc naturel Ribeiro Frio et son élevage de truffes**, puis jusqu'à **Santana**, village réputé pour ses maisons typiques au toit de chaume.

Déjeuner en cours de route (repas 3 plats avec vin rouge ou blanc et eau à discrétion, café).



**L'après-midi, traversée d'une région fertile** aux nombreuses cultures en terrasses. **Arrêt dans le village de Porto da Cruz**, posé au bord de l'océan avant de rejoindre **la Pointe de São Lourenço**, déchiquetée, tourmentée, balayée de toute part par la mer.

**Retour à Funchal par Machico, qui fut la 1<sup>ère</sup> capitale de l'île.**

Dîner et nuit à l'hôtel.

## 7<sup>ème</sup> JOUR : MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 : LEVADA (1/2 journée – Env. 40 KM)

---

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre et déjeuner à l'hôtel.

**Balade pédestre d'environ 2 heures (niveau facile) le long des « levadas »**, canaux d'irrigation, qui serpentent la montagne sur plus de 2000 km pour irriguer les terres agricoles. Elles sont devenues le lieu de rendez-vous des randonneurs et des amoureux de la nature.  
(Prévoir vêtements et chaussures de marche confortables).



**Dîner et nuit à l'hôtel.**

## 8<sup>ème</sup> JOUR : JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 : MADERE ✈ DOLE

---

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport en fonction des horaires du vol retour.

**Vol spécial à destination de Dole** (horaires connus environ 8 jours avant départ).

**L'ordre des visites peut être inversé sur place.**

### **VISION D'AILLEURS VOYAGES VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT VOYAGE**

---

A titre indicatif et sous réserve de disponibilité (ou similaires) :

Hôtel en catégorie 4\*NL : Les Jardins d'Ajuda, Alto Lido, Four Views Monumental Lido ou Four Views Baia

### **INFOS :**

- La réunion d'information est organisée le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>ème</sup> jour en fonction des horaires des vols et des disponibilités
- Selon le nombre de participants, le programme s'effectue en minibus ou autocar
- Le kilométrage est donné à titre indicatif, au départ d'un hôtel situé à Funchal
- Pour des raisons techniques, l'ordre des étapes pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites
- Prévoir des vêtements et chaussures de marche confortables pour l'excursion du jour 7
- Circuit déconseillé aux personnes à mobilité réduite



# CONDITIONS DE VENTE

**DESTINATION :** MADERE – AU CŒUR DE MADERE – DEPART DOLE  
**TYPE DE VOYAGE :** Circuit - 8 jours / 7nuits  
**VALIDITE :** 21 AU 28 SEPTEMBRE 2023

**BASE DE PARTICIPANTS :** Circuit **PRIVATIF** Minimum 15 / Maximum 30

**PRIX PAR PERSONNE :** **1525 €**

## **NOTRE PRIX COMPREND :**

- **Le vol spécial DOLE / FUNCHAL AR**, sous réserve de modification du plan de vol pour 2023 (horaires connus environ 8 jours avant départ, les jours 1 et 8 sont consacrés au voyage en avion)
- **Les taxes d'aéroports et redevances (80 €) sujettes à modification**
- Les transferts aéroport-hôtel-aéroport avec assistance francophone
- **L'hébergement 7 nuits en chambre double standard en hôtel 4\*N.L. à Funchal**
- **La formule pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8**
- **Les boissons aux repas (1/4 d'eau minérale et 1/4 de vin par personne)**
- **Les visites indiquées au programme avec guide local francophone**
- **Le transport en autocar climatisé** ou minibus, selon le nombre de participants,
- L'assistance de notre représentant local
- **Un carnet de voyage avec guide touristique,**
- **Une réunion de prévoyage sur demande,**
- **L'assistance par téléphone de notre agence 24H/24, 7J/7**

## **NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :**

- Les dépenses personnelles
- Les repas non mentionnés
- Les pourboires,
- **Le supplément chambre individuelle : 240 € (sur demande)**
- Les éventuels excédents de bagages
- **L'assurance VOYAGE**
- Toutes autres prestations non mentionnées dans le prix comprend.

*Photos non contractuelles*

Tarifs en date du 15 décembre 2022, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation et de modification des tarifs.

**Le nom de votre hôtel 4\* vous est communiqué quelques semaines avant le départ**

**\*Vol de province sous réserve d'un nombre minimum de 50 passagers.**

**Jour de rotation des vols spéciaux prévisionnels, soumis à modification,**

## **REVISION DU PRIX**

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

**Redevances et taxes connues à la date du devis : 80 €.**

Part des achats en Devises et taux de référence : pas de variation selon la devise

Les prix mentionnés sont établis sur les références suivantes : 650\$ la tonne et une parité €/€ de 1,05.  
Si 850\$ la tonne et une parité €/€ de 1,05, une hausse carburant de 32€/pers\* sera appliquée  
Si 1050\$ la tonne et une parité €/€ de 1,05, une hausse carburant de 63€/pers\* sera appliquée  
Si 1200\$ la tonne et une parité €/€ de 1,05, une hausse carburant de 87€/pers\* sera appliquée  
Ces tarifs pourront être revus à la hausse en cas de fluctuation de ces cours.

**INSCRIPTION PAR TELEPHONE OU PAR MAIL :**  
**Vision d'Ailleurs Voyages BY JMB : 03 80 55 18 23 – [visiondailleurs3@gmail.com](mailto:visiondailleurs3@gmail.com)**

**MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT :** un acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage.  
Solde 40 jours avant le départ à réception de la facture et réajustement du tarif, selon révision éventuelle du prix. **Règlement par chèque à l'ordre de JMB Voyages ou par Carte bancaire à distance.**

**Formalités pour les ressortissants français :**

**X CNI (en cours de validité, dont la date au dos n'a pas expiré)**

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera. En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Les mineurs doivent avoir leur propre carte d'identité en cours de validité ou propre passeport en cours de validité.

Autre :

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire :

CERFA n°15646\*01 à télécharger : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do).

**Formalités sanitaires : Carte Vitale Européenne.**

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs : nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646\*01 à télécharger : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

**ANNULATION PAR LE VOYAGEUR - CONDITIONS D'ANNULATION 2023 - si cela entraîne un changement de base de participants, le tarif sera actualisé selon nombre définitif de participants.**

Frais d'annulation/résolution du contrat + assurance non remboursable quel que soit le cas

Annulation totale du voyage (ou de plus de 10% du nombre de participants initial)

- à plus de 90 jours du départ : 50% du montant du voyage par personne annulée.

- de 90 à 31 jours du départ : 80 % du montant du voyage par personne annulée.

- à moins de 31 jours du départ : 100 % du montant du voyage par personne annulée.

Annulation individuelle des participants (jusqu'à 10% du nombre de participants)

L'annulation individuelle des participants entraîne le paiement des pénalités suivantes :

A plus de 90 jours du départ : 350 € par personne

+ assurance non remboursable quel que soit le cas

Entre 90 et 61 jours : 50 % du forfait

Entre 60 et 31 jours : 75 % du forfait

Moins de 31 jours, non présentation ou défaut de pièce d'identité : 100 % du forfait

## **ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR**

Le voyage peut être annulé par l'agence si un nombre minimum de participants n'est pas inscrit 21 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.

### **CONTACT :**

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

## **Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). VISION D'AILLEURS BY JMB ET TOP OF TRAVEL seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, VISION D'AILLEURS BY JMB ET TOP OF TRAVEL disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolubles.

### **Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :**

- ✓ Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- ✓ L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- ✓ Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- ✓ Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- ✓ Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- ✓ Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- ✓ Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- ✓ L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- ✓ Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
- ✓ **JMB VOYAGES** a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'**APST** [organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS – 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de JMB VOYAGES.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s\\_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701)